

AVIS – CORONAVIRUS (COVID-19)

Dans un souci de Santé publique, la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) tient à appliquer avec sérieux, la liste de mesures jugées prioritaires émise par le ministère de la Santé et Services sociaux (MSSS) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), laquelle découle de l'état d'urgence sanitaire.

Ces mesures permettent aux municipalités de continuer d'exercer leur responsabilité en adaptant certaines règles à la situation exceptionnelle à laquelle la population québécoise est confrontée.

La MRCVR tient donc à informer ses citoyen(ne)s que, tel que le permet l'arrêté ministériel du MSSS, la séance du Conseil qui aura lieu le jeudi 19 mars 2020, à 20h, au siège social de la MRCVR situé au 255, boulevard Laurier, bureau 100, McMasterville (Québec) J3G 0B7, sera tenue à huis clos.

La MRCVR recourt à cette possibilité pour minimiser les risques de propagation du coronavirus pouvant découler de la tenue d'une séance publique à laquelle assisteraient un nombre important de personnes. Il s'agit d'une mesure tout à fait exceptionnelle et dont l'application sera temporaire.

Par souci de transparence, la population peut consulter l'ordre du jour de la séance du Conseil sur le site Internet à l'adresse suivante : www.mrcvr.ca.

L'objectif de cette mesure est de permettre au Conseil de la MRCVR de continuer de prendre des décisions nécessaires au fonctionnement du territoire, sans compromettre la santé des élu(e)s et des citoyen(ne)s.



Evelyne D'Avignon
Directrice générale et secrétaire-trésorière